



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/55

Séance publique du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 12
Absents : 6
Pouvoirs : 4
Votants : 16

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 01/12/2022

Présents : Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Sylvaine ALBERT, Romain RICHARD, Nathalie VOLPATO, Mickael HERVOUET, Asuman GUNEY, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Régis HAMY, Guillaume POIRON, Silvère REMIGEREAU, Dominique VALTON.

Absents : Laetitia BORTOT, Olivier ALBERTEAU, Sophie RIDEAU, Judith LE STER SCHWARZBARD, Josiane BOSCHE, Samuel PITEL.

Pouvoirs : Josiane BOSCHE à Fabien MANDIN ; Laetitia BORTOT à Nathalie VOLPATO ; Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD ; Olivier ALBERTEAU à Romain RICHARD.

Secrétaire de séance : Régis HAMY

DECISION MODIFICATIVE DES BUDGETS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications sur le budget principal de la commune ainsi que le budget annexe Bourg Brelandière.

Dans le domaine de la comptabilité publique, le conseil municipal doit soumettre une décision modificative.

Il s'agit pour le budget principal de créditer le compte 6811 du chapitre 042 afin de pouvoir procéder à une opération d'ordre et d'amortir les dépenses liées au Sydela sur l'année 2021. Les chapitres 011, 012 et 65 ayant des comptes dont tous les crédits ne seront pas consommés permettent de déplacer les 19 000€ nécessaire à cette opération.

Concernant le budget Bourg Brelandière, il s'agit de créditer le compte 3351 du chapitre 040 afin de valoriser les stocks de terrains à aménager dans le compte des travaux en cours, pour ce faire, le compte 1641 sera crédité du même montant.

Les modifications suivantes sont donc proposées :

Budget commune :

- Dépenses de fonctionnement au compte 60611 : - 5 000 €
- Dépenses de fonctionnement au compte 64111 : - 10 000 €
- Dépenses de fonctionnement au compte 65741 : - 4 000 €
- Dépenses de fonctionnement au compte 6811 : + 19 000 €

Budget Bourg Brelandière :

- Recettes d'investissement au compte 1641 + 31 000€
- Dépenses d'investissement au compte 3351 : + 31 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l'unanimité ces modifications budgétaires.
- **DIT** qu'une copie de cette délibération sera transmise à Madame la trésorière de Clisson.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

